

Création de l'Observatoire Parisien de la mixité sociale et de la réussite éducative

Hier, le Conseil de Paris a adopté la création de l'Observatoire Parisien de la mixité sociale et de la réussite éducative. Il aura pour objectif de concourir à une meilleure connaissance de phénomènes de ségrégations sociales et scolaires, mais également de circonscrire les causes, de proposer des analyses et avis pour éclairer la prise de décisions et évaluer les effets des actions mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Le système éducatif français est marqué par une très forte ségrégation sociale et scolaire, notamment dans le second degré. Cette très forte polarisation sociale s'accompagne d'un important déterminisme sur les performances scolaires des élèves comme le montre encore récemment la dernière enquête PISA.

La Ville a mené régulièrement des actions pour lutter contre ces phénomènes. Les moyens humains et matériels (soutien aux politiques éducatives, entretien des bâtiments...) alloués aux établissements les plus fragiles ont été augmentés et, en 2017, des mouvements de sectorisation de grande ampleur visant à renforcer la mixité ont été mis en œuvre dans le 17ème arrondissement et trois « secteurs multi-collèges » ont été créés dans les 18ème et 19ème arrondissements.

La mise en place de l'observatoire parisien de la mixité sociale et de la réussite éducative s'inscrit dans une stratégie renforcée de poursuite et d'amélioration de l'action de la Ville en faveur de la mixité sociale et scolaire dans les écoles et les collèges et en faveur de la réussite et de l'épanouissement de tou.te.s les jeunes Parisien.ne.s. Sa création, votée hier par le Conseil de Paris, répond à la volonté conjointe de la ville et du Rectorat de Paris de concourir à la résolution d'un double problème : la ségrégation sociale au sein des établissements scolaires parisiens et la forte corrélation entre les résultats scolaires et l'origine sociale des élèves.

Développé dans le strict respect des prérogatives de chacune des institutions, l'Observatoire renforcera la coordination des actions de la Ville et de l'Académie de Paris en faveur de la mixité sociale et scolaire. Il s'accompagne d'une convention d'échange de données avec l'Académie et du rapprochement des calendriers de sectorisation du 1^{er} degré et du 2^d degré qui permettront à la fois une connaissance plus fine des parcours scolaires des jeunes Parisien.ne.s et la recherche d'une plus grande cohérence entre les secteurs des écoles et des collèges.

Selon Patrick Bloche, adjoint à la Maire de Paris en charge de l'Éducation, de la Petite enfance et des Familles :

« Cet observatoire, qui s'appuiera sur un conseil scientifique, nous permettra de mieux comprendre la réalité des inégalités et des phénomènes de ségrégation sociale à l'école. Il devra, tout en affinant l'évaluation des mesures importantes de sectorisation prises en 2017 éclairer les décisions et les actions à mettre en œuvre dans le cadre de nos compétences, bien sûr, mais aussi dans le dialogue avec l'éducation nationale.

La première réunion plénière de cet observatoire qui rassemblera largement l'ensemble des acteurs éducatifs aura lieu avant l'été et devra être un moment important de réflexion et d'échanges pour produire une culture partagée et citoyenne sur les phénomènes et les enjeux de ségrégation sociale et d'inégalités scolaires à Paris et sur les actions à mettre en œuvre.

Il s'agit là de sujets fondamentaux qui touchent au cœur même du projet éducatif de Paris et plus largement du modèle de société que nous souhaitons faire vivre ».

Contact presse : Ismail Mansouri / presse@paris.fr / 01 42 76 46 52